

EDITO

Baisse des dotations

## Action nationale



Avec le Bureau exécutif de l'AMF, j'ai été reçu le 28 mai dernier par le Premier ministre. Nous avons renouvelé notre opposition au programme pluriannuel de réduction de 30 % des dotations de l'État aux collectivités locales d'ici 2017 qui fait porter un

effort financier disproportionné et insoutenable aux communes et intercommunalités. Dès 2014, l'investissement du bloc communal qui représente 63 % de l'investissement public local était en baisse de 12,4 % contre 6,5 en 2008, également première année de mandat. À la fin de 2015, ce sont près de 1 500 communes qui vont se trouver en difficulté et, en 2017, on estime que la moitié des communes risquent de se trouver en situation de mise sous tutelle des préfets. Si aucune inflexion n'intervient, c'est 0,6% de croissance en moins pour notre économie et des dizaines de milliers d'emplois menacés.

Nous avons acté deux avancées sur l'élargissement de l'assiette de remboursement du FCTVA et la création d'un fonds de soutien à l'investissement mais dont le financement n'est pas précisé. Surtout, ces orientations ne sont pas à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Aussi nos instances, réunies rapidement après le rendez-vous avec le Premier ministre, ont décidé de lancer une grande Action nationale pour obtenir des infléchissements significatifs.

Si l'AMF a toujours reconnu que les collectivités locales devaient participer à l'effort de maîtrise de nos comptes publics, elle dénonce ce prélèvement trop lourd et inéquitable, d'autant que dans le même temps les charges imposées ou transférées par l'État n'ont pas cessé.

Forte de son unité, l'AMF continuera d'agir avec détermination et responsabilité pour obtenir une réponse des pouvoirs publics au regard des missions irremplaçables que nous assurons pour le pays.

FRANÇOIS BAROIN



## Mobilisation nationale des élus

Suite à la réunion de son Comité directeur du 4 juin dernier, consacrée à la diminution brutale des ressources des collectivités locales, l'AMF a décidé d'engager immédiatement une mobilisation nationale de tous les maires et présidents d'intercommunalité de France.

Cette décision, sans précédent, vise à alerter solennellement et en toute transparence les pouvoirs publics et les habitants sur les lourdes conséquences de la baisse de 30 % de leurs dotations (moins 15,7 M€ d'ici 2017) sur le tissu économique local et les services à la population.

Cette mobilisation prendra une double forme :

**Dès maintenant et avant l'été :**

- chaque association départementale a été invitée à réunir ses instances pour faire un point précis de la situation dans chacun des départements et territoires et de la communiquer très largement, notamment auprès des autorités locales et des parlementaires. Plus généralement, chaque association départementale prendra toutes les initiatives qu'elle jugera utiles ;
- tous les maires et présidents d'intercommunalité de France auront été destinataires cette semaine des éléments d'information sur les conséquences actuelles et à terme de la baisse des dotations sur leur budget afin de leur permettre de sensibiliser leurs habitants... L'accent sera mis sur

les risques, réels, de chute de l'investissement local et de dégradation des services rendus à la population (notamment étatique, activités périscolaires, accueil petite enfance, services sociaux, installations et animations sportives et culturelles, etc.) Plus de 16 000 communes et intercommunalités ont déjà délibéré pour soutenir la démarche de l'AMF et beaucoup devraient le rejoindre d'ici l'automne.

**D'autre part, et à la rentrée :**

De nombreux adhérents ayant fait part de leur profonde exaspération sur la manière dont la commune est marginalisée et les maires et les élus stigmatisés, l'AMF organisera une journée nationale d'action en septembre dans toutes les communes de France. Elle sera accompagnée d'une campagne de sensibilisation sur le rôle essentiel et irremplaçable des communes et des intercommunalités pour assurer en permanence les services essentiels à la population et œuvrer à la cohésion sociale. En attendant le résultat des discussions budgétaires en cours avec le gouvernement, l'AMF refusera tous les nouveaux transferts de charges ou de responsabilités qui continuent à se multiplier à travers lois, règlements et annonces gouvernementales. Ses représentants dans les instances nationales consultatives (CFL, CNEN...) y veilleront. Elle invite également ses adhérents à s'y opposer localement.

# Projet de loi NOTRe

Transmis au Sénat pour une 2<sup>e</sup> lecture, le projet de loi NOTRe a subi de nombreuses évolutions. En Commission des lois, les deux rapporteurs, René Vandierendonck et Jean-Jacques Hyest, ont tempéré le texte voté par l'Assemblée nationale et repris plusieurs des propositions de l'AMF, au premier rang desquelles la suppression du principe de l'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires en dehors d'une circonscription communale. Sur ce sujet, le secrétaire d'État à la réforme territoriale, André Vallini, a affirmé que le gouvernement « a, pour l'heure, décidé de s'en tenir au système actuel » du fléchage.

La discussion en séance publique qui s'est achevée le 2 juin marque certains rapprochements entre le Sénat et l'Assemblée nationale (compétences départementales, renforcement des régions) mais aussi des oppositions de vues notamment sur l'évolution de l'intercommunalité et le calendrier retenu.

L'objectif de 20 000 habitants pour la constitution d'EPCI à fiscalité propre est supprimé pour conserver le seuil actuel de 5 000 habitants et l'exception des zones de montagne.

Les sénateurs ont également voté le report d'un an, au 31 décembre 2016, de la procédure de révision des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), impliquant une mise en œuvre en 2017. Ils maintiennent aussi la majorité des 2/3 des membres de la CDCI pour modifier le schéma. Conformément aux propositions de l'AMF, l'intérêt communautaire est réintégré comme principe général du transfert de compétences aux communautés et les compétences « eau », « assainissement » et « tourisme » sont retirées du bloc des compétences obligatoires pour devenir optionnelles ; la gestion des déchets resterait quant à elle une compétence obligatoire.

Les sénateurs ont maintenu la règle de minorité de blocage telle que votée dans la loi ALUR, concernant le transfert automatique du PLU au niveau intercommunal et confortent la position adoptée par les députés en votant le report en 2018 du transfert de la compétence GEMAPI.

Suivant une demande de l'Association des maires de France, le Sénat a aussi permis que la gestion d'un service commun soit confiée à



une commune membre d'une communauté de communes ou d'agglomération. Cette mesure avait été préconisée par le rapport rendu le 22 janvier dernier par les inspections générales des finances et de l'administration. La date butoir pour valider les schémas de mutualisation est reportée d'un an, au 31 décembre 2016.

## Recensement des élèves

L'AMF rappelle sur son site les règles d'établissement, par les maires, des listes d'enfants résidants soumis à l'obligation scolaire. Qu'il s'agisse du contrôle de l'inscription scolaire (liste obligatoire), ou de celui de l'assiduité scolaire, un traitement informatisé peut être établi dans le cadre de l'accompagnement parental. Les catégories de données enregistrées sont limitativement énumérées et ne peuvent pas concerner la nationalité, l'origine ou l'éventuelle religion des élèves et de leurs responsables légaux. Les maires peuvent voir leur responsabilité engagée en cas de non-respect de la loi Informatique et libertés pour ces fichiers. *Voir note sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) - Référence BW13413*

# Communes nouvelles : une dynamique en marche

Plus de 500 élus étaient réunis le 27 mai dernier au Conseil économique, social et environnemental, à l'invitation de l'AMF, pour débattre, échanger et s'informer sur les objectifs et les conditions de réussite des projets de communes nouvelles, à travers notamment des témoignages de maires de communes nouvelles. En ouverture des débats de la journée, le président de l'AMF, François Baroin, a déclaré que le dispositif de commune nouvelle connaissait une « accélération forte au-delà de ce que l'on imaginait et de ce que l'on pouvait attendre ». Alors que seulement 12 communes nouvelles ont vu le jour entre 2012 et 2013, 13 ont été créées depuis le 1er janvier 2015 et l'AMF recense plus de 270 projets de communes nouvelles sur le territoire

national, chiffrage non exhaustif. Ces projets concernent tout autant des communes rurales que des villes et leur périphérie, certains s'organisant également à l'échelle des EPCI comme en témoigne le projet porté par les maires des communes de la communauté d'agglomération de Cherbourg. La forte participation des élus, exprimée tout au long de la journée, traduit leur volonté de mener cette réforme avec soin, appelant ainsi à faire confiance au terrain. Ils ont ainsi insisté sur le caractère volontaire de la démarche pour créer une commune nouvelle. L'AMF a constitué avec Mairie-conseils une « task-force » afin d'apporter son expertise et son aide aux élus et intervient régulièrement sur le terrain. *Voir [amf.asso.fr/documents/communes\\_nouvelles.asp](http://amf.asso.fr/documents/communes_nouvelles.asp)*

## Gemapi : l'AMF obtient un report

Conformément à la demande de l'AMF et des autres associations d'élus, le Parlement a voté, dans le cadre du projet de loi NOTRe, le report de l'entrée en vigueur obligatoire de la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce délai de deux ans devrait permettre aux élus locaux, mais aussi à l'État et aux agences de l'eau, de se préparer dans de bonnes conditions et selon des modalités enfin précisées. Tel n'était pas le cas, en effet, à l'issue du vote de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de janvier 2014 créant cette compétence, en l'absence de concertation avec les maires et présidents d'EPCI et sans une étude de l'impact financier de cette mesure.

À cet effet, un groupe de travail ad hoc « État/Associations d'élus » a été mis en place à la demande de l'AMF pour clarifier l'organisation et le financement de cette compétence au sein des bassins et sous-bassins hydrographiques.

## Groupe de travail petite enfance

Le groupe de travail Petite enfance de l'AMF s'est réuni le 20 mai dernier. Partant du constat que le nombre de places de crèches nouvellement créées est inférieur aux objectifs inscrits dans la convention d'objectifs et de gestion 2013/2017 signée par la branche famille, le groupe de travail souhaite que les crédits non consommés soient utilisés pour mieux financer les structures existantes : bonifications des aides au fonctionnement, mise en place d'un budget destiné à l'entretien des équipements...

Parallèlement, le groupe de travail est favorable à la reprise de la réflexion sur les métiers de la petite enfance afin qu'une réelle filière, avec des passerelles et des évolutions de carrière, soit rapidement créée.

## Services au public

Dans un courrier du 29 avril 2015, le président de La Poste répond aux réserves soulevées par l'AMF sur sa proposition de transformer quelque 1 000 bureaux de poste en maisons de services au public, en particulier sur son volet financier. Pour assumer une partie des coûts, il envisage de mobiliser les ressources du fonds national de péréquation territoriale et non plus les communes sièges des bureaux de poste susceptibles d'être mutualisés.

Voir sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) / Référence : CW13252

## Rencontre avec l'Outre-mer



Le 28 mai dernier, le président de l'AMF, François Baroin, a reçu le président de l'Association des

maires de Nouvelle Calédonie, Eric Gay, maire du Mont-Dore, ainsi qu'une délégation du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française conduite par son président, Cyril Tetuanui, maire de Tumaraa. Parmi les sujets évoqués avec la Nouvelle-Calédonie figurait l'absence de fiscalité locale. Sur ce point, l'AMF fournira l'ensemble des éléments existant sur la fiscalité locale en métropole et travaillera avec l'Association départementale néo-calédonienne sur les dispositifs qui paraîtront les plus adaptés à la situation de la collectivité. Concernant la Polynésie française, une réforme du système des communes associées est en cours et concerne les deux tiers des communes. Les discussions ont ainsi porté sur le dispositif de la commune nouvelle qui est également applicable en Polynésie française et pour lequel le service intercommunalité de l'AMF pourrait fournir une expertise aux élus polynésiens.

## Le direct de l'AMF - 8 juillet

L'AMF, en partenariat avec Idéal Connaissances, propose une « webTV » mensuelle sur un thème d'actualité de la gestion publique locale. Interactive et pédagogique, elle permet aux internautes, élus locaux ou fonctionnaires territoriaux, de poser des questions en direct aux invités. L'émission du 26 mai avait porté sur « la mise en accessibilité des bâtiments publics », avec comme invitées Nathalie Nieson, députée-maire de Bourg-de-Péage (69), vice-présidente de l'AMF, co-présidente de son groupe de travail « accessibilité » et Marie Prost-Coletta, Déléguée ministérielle à l'accessibilité. Le 8 juillet, de 11h à 12h, l'AMF vous donne rendez-vous pour une émission ayant pour thème la ruralité.

Connectez-vous sur <http://ledirectamf.fr>, regardez, écoutez et posez vos questions en direct et suivez les échanges sur Twitter : #IDEALDIRECTAMF

## ENVIRONNEMENT

### UN ARBRE POUR LE CLIMAT



La Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Fondation Yves Rocher-Institut et l'AMF lancent, avec le concours des Eco Maires et de Cité Verte,

« Un arbre pour le climat ! ». Cette opération appelle la société civile toute entière à se mobiliser contre les dérèglements climatiques et en faveur de la biodiversité. Plusieurs temps forts seront organisés dans les

communes pour que chacune valorise les actions qu'elle conduit et puisse sensibiliser les citoyens, l'objectif étant de déployer un dispositif de mobilisation des citoyens et des communes, pour planter des arbres dans toute la France durant les mois précédant la COP21. Le point d'orgue de cette opération sera le 25 novembre 2015, date emblématique car, comme le rappelle l'adage, « à la Sainte Catherine, tout bois prend racines ». Sur le site de l'opération, vous pourrez relayer les événements de votre commune et consulter un guide pratique.

**CONTACT** [www.unarbrepourleclimat.fr](http://www.unarbrepourleclimat.fr)

## ENFANCE

### 11<sup>e</sup> RENCONTRE VAE- UNICEF



La 11<sup>e</sup> rencontre des collectivités amies des enfants s'est tenue le 12 mai 2015 à la Mairie de Paris. Initiée en 2002 par l'Unicef et l'AMF, l'opération « villes amies des enfants » vise à créer un réseau de villes qui

s'engagent à prendre des initiatives et à promouvoir des actions en faveur de l'insertion des jeunes dans la vie de la cité et encourageant leur ouverture sur le monde. En 2014, ce réseau de bonnes pratiques locales comptait 247 villes et 7 départements. Cette journée d'échanges et de réflexion entre membres et partenaires du réseau est l'occasion de partager les expériences des collectivités locales pour l'éducation.

**CONTACT** [www.villesamiesdesenfants.fr](http://www.villesamiesdesenfants.fr)

## CULTURE

### LIRE ET FAIRE LIRE

L'AMF suit de près le développement de la lecture publique qui est un des axes structu-

rants des politiques des communes et de leurs groupements. En ce sens, elle a noué un partenariat avec l'association Lire et faire lire, qui poursuit deux objectifs complémentaires : un objectif éducatif et culturel qui s'inscrit dans les priorités du ministère de l'Éducation nationale et participe à la promotion de la littérature de jeunesse auprès des enfants et à



la découverte de notre patrimoine littéraire ; et un objectif d'échange intergénérationnel destiné à favoriser la rencontre et le dialogue entre des enfants et des retraités.

C'est aussi un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants.

**CONTACT** [ccornaglia@lireetfairelire.org](mailto:ccornaglia@lireetfairelire.org)  
01 43 58 96 27

## INNOVATION

### PRIX TERRITORIA

Créé en 1986 par l'Observatoire national de l'innovation publique, le prix Territoria récompense les bonnes pratiques et initia-

tives des collectivités locales dans leur gestion de l'intérêt général et des services publics. Ouvert aux communes, intercommunalités, départements ou régions, le prix valorise chaque année des démarches innovantes dans des domaines tels que l'évaluation des politiques publiques, l'usage des nouvelles technologies ou la valorisation du patrimoine. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur [www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr) (envoi au plus tard le 15 juillet 2015).

**CONTACT** [secretariat@territoria.asso.fr](mailto:secretariat@territoria.asso.fr)

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### TÉMOINS DE SÉCURITÉ



Pour renforcer la sécurité sur le Tour de France, la Gendarmerie nationale, l'association Prévention MAIF et l'AMF reconduisent, pour la troisième année consécutive, l'opération « Témoins

de Sécurité ». Dans les communes partenaires, les enfants seront sensibilisés dans les classes par les membres de Prévention MAIF pour qu'ils puissent, dès juin, relayer les messages de prudence dans leur famille. Les habitants seront aussi sensibilisés par l'apposition d'affiches et la distribution de chasubles relatives à l'opération. 45 000 chasubles seront ainsi distribuées dans plus de 50 communes partenaires.

## ACTION INTERNATIONALE

### 6<sup>e</sup> FORUM DES COLLECTIVITÉS

Créé en 2009 par Cités Unies France et Media Contact Service, le forum international des collectivités locales constitue un temps fort de la coopération décentralisée rassemblant plus de 1 500 élus et cadres territoriaux de 30 délégations étrangères. La 6<sup>e</sup> édition de cette grande manifestation se tiendra au Palais des Congrès à Paris les 29 et 30 juin. Autour de conférences plénières, d'ateliers thématiques et de réunions, les intervenants pourront échanger sur des sujets liés à l'action extérieure des collectivités locales comme la ville durable et intelligente ou le traitement des déchets.

**CONTACT** [www.coopdec-icic.org](http://www.coopdec-icic.org)

# Enquête sur l'impact de la baisse des dotations

Le groupe de travail Matignon-AMF/associations du Bloc communal, installé en mars 2015, avait notamment pour objectif d'établir un constat partagé sur l'évolution de l'investissement du bloc communal suite à la réduction drastique des dotations de l'État de 2014 à 2017. La sauvegarde des investissements impose en effet de porter une attention particulière aux principaux investisseurs publics locaux que sont les collectivités du bloc communal qui portent plus de 63% de l'investissement public local.

Pour 2014, les chiffres de la DGFiP, maintenant disponibles, font état d'une forte dégradation de l'investissement du bloc communal, avec une chute de 12,4% par rapport à 2013.

L'AMF a extrapolé ces données sur toute la durée de la baisse des dotations (2014 à 2017). L'analyse prospective évalue ainsi à 25% la baisse de l'investissement de l'ensemble du bloc communal.

Cette analyse est confortée par les résultats de l'enquête réalisée en commun par l'AMF, l'AMGVF, l'ACUF, l'APVF, l'AdCF et Villes de France. Cette enquête a été réalisée auprès d'un panel de 459 communes et intercommunalités (403 communes représentant 9,2 millions d'habitants et 56 EPCI représentant près de 11 millions d'habitants), afin d'évaluer encore plus précisément l'impact de la baisse des dotations sur les investissements publics du bloc communal et effectuer ainsi des comparai-

sons entre le mandat actuel et le mandat précédent. Elle conclut ainsi à un niveau d'investissement en forte diminution, de 21 à 25 % sur le mandat. Les chiffres de cette nouvelle enquête confirment ceux établis précédemment.

L'enquête analyse par ailleurs les moyens utilisés par les collectivités du bloc communal pour atténuer autant qu'il est possible l'impact de la baisse des dotations. Ainsi, on observe que les deux tiers des communes et EPCI répondants n'ont pas voté d'augmentation de la fiscalité locale tant sur la fiscalité économique que sur celle des ménages, compte tenu du contexte socio-économique.

L'enquête démontre également que les dépenses de personnel sont contenues et qu'il existe une réelle volonté de maîtriser les effectifs. Ainsi, pour l'ensemble des collectivités du panel, l'objectif est de réduire la masse salariale dès la fin du mandat avec, a minima, la non augmentation des effectifs. Les collectivités locales interrogées ont également proposé un certain nombre de mesures susceptibles de favoriser l'investissement local. Par exemple, elles ont fait de nombreuses propositions relatives à leur budget de fonctionnement en matière de dépenses de personnel et de soutien à l'investissement. Elles souhaitent par ailleurs un allègement des normes qui leur sont imposées.

*Voir enquête sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) /référence : BW13480*

## Appel à projets « Horizon bleu » 2016

Dans le cadre de l'organisation de l'Euro 2016, la FFF a mis en œuvre un appel à projets dénommé « Horizon bleu 2016 ». Ce dispositif, prolongement du Fond d'aide au football amateur (FAFA), est doté d'une enveloppe financière de 37 M€ sur deux saisons dès cette année répartie sur les infrastructures (mise en place de projets d'équipements), les formations (développement des compétences des éducateurs), les animations (associer l'ensemble des acteurs pour la mise en place d'animation sur le thème de l'Euro 2016).

*Voir note sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) /référence : BW10879 et cahier des charges téléchargeable sur [www.fff.fr](http://www.fff.fr)*

## Recyclage : comités de concertation

L'AMF et Eco-Emballages se réunissent régulièrement dans le cadre d'un comité paritaire qui traite toutes les questions concernant les relations entre les collectivités et l'éco-organisme. Constatant l'efficacité de son fonctionnement, l'AMF a décidé de mettre en place un comité de concertation pour chacune des principales filières de recyclage. Leurs travaux débutent dès juillet de cette année.

## LOGEMENT SOCIAL GESTION DE LA DEMANDE

Trois décrets d'application de la loi ALUR viennent d'être publiés. Le premier modifie les conditions d'accès, de dépôt, d'enregistrement et de renouvellement des demandes de logement. Le second précise le contenu et le fonctionnement du dispositif de gestion partagée de la demande de logement social et les informations devant être mises à disposition du public et des demandeurs. Il liste les informations faisant l'objet d'un traitement dans le cadre de ce dispositif, ainsi que les différents types de décisions prises par la commission d'attribution. Le troisième définit la procédure d'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et énumère les éléments qui doivent y figurer. Ces plans doivent être publiés avant le 31 décembre 2015 (31 décembre 2016 pour l'Île-de-France et pour la métropole d'Aix-Marseille-Provence).

*Voir : Décrets n° 2015-522, 2015-523, 2015-524 du 12 mai 2015*

## AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE URGENCE

Pour réaliser l'accessibilité des établissements recevant du public, la procédure d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement de se conformer à la loi et de programmer la mise en conformité des bâtiments concernés en s'engageant, sous peine de sanctions, à réaliser les travaux nécessaires dans un délai déterminé (jusqu'à trois ans, sauf cas particuliers) et à les financer. Les dossiers d'Ad'AP doivent être obligatoirement déposés avant le 27 septembre 2015 dans les mairies (ou auprès du Préfet). Pour les collectivités qui demanderaient un report du dépôt d'Ad'AP en raison de difficultés techniques ou financières (arrêté du 27 avril 2015, JO du 8 mai), la date limite de demande de dérogation auprès du préfet est fixée impérativement au 27 juin 2015.

*Voir note sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) /référence BW13001*

## Collecte des textiles usagés

A la jonction d'un secteur économique (les opérateurs de collecte et de tri sont des acteurs économiques qui se rémunèrent avec le produit de la commercialisation des textiles) et du secteur public (les collectivités délivrent les autorisations d'occupation), le déploiement d'un réseau de bornes de collecte obéit à des règles spécifiques. Un guide, accompagné d'un carnet de bord, fait le point à ce sujet. Il est téléchargeable sur le site d'Eco-TLC ([www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr))

## La vie du réseau

### L'AMF à vos côtés

Dans le cadre de sa mission de conseil aux adhérents, les services de l'AMF se déplacent régulièrement en région.

Ainsi, les collaborateurs du département Administration et gestion communales se sont déplacés au Congrès FNCDG de Toulon du 3 au 5 juin dernier et au Centre de formation des élus locaux (CFMEL) de Montpellier les 4 et 5 juin derniers.

Charlotte de Fontaines s'est rendue dans l'AD de la Sarthe, au Mans, pour une formation sur l'urbanisme.

Julie Roussel a pu intervenir dans l'AD de l'Aude, à Carcassonne, sur la législation funéraire et devant le CFMEL et de l'AD de l'Hérault à Montpellier.

Séverine De Sousa continuera aussi à se déplacer pour présenter la méthodologie de l'élaboration des schémas de mutualisation à Saint-Aubin-le-Monial (03), à Douai (59) et à Chartres (28).

### Déplacements communes nouvelles

Suite à la Rencontre nationale des communes nouvelles, le 27 mai dernier au Conseil économique, social et environnemental, Marie-Cécile Georges et Alexandre Huot effectueront plusieurs déplacements pour répondre aux interrogations des différents territoires sur la dynamique des communes nouvelles.

- Le 04 juin en Seine Maritime (76) / Eure (27) ;
- Le 09 juin à Chartres (Eure et Loire - 28) ;
- Le 12 juin à Troyes (Aube - 10) ;
- Le 22 juin en Haute Marne (52) ;
- Le 24 juin dans l'Yonne (89), à la demande du préfet, en présence de Jacques Pélessard ;
- Le 29 juin dans le Calvados (14).

### SELAQ

Le SELAQ (Salon des élus locaux et agents publics d'Aquitaine), organisé par l'Association des maires de la Gironde en partenariat avec les quatre autres AD d'Aquitaine, a connu pour sa 5ème édition une affluence importante avec 2 000 visiteurs, 95 exposants et 24 conférences. André Laignel, premier vice-président délégué y représentait l'AMF. Pour la première fois, une équipe administrative de l'AMF a présenté ses productions, en particulier sur l'intercommunalité ou les communes nouvelles. Les élus ont apprécié que l'AMF soit présente à leurs côtés dans cette période difficile. Cette manifestation a été l'occasion de créer la Fédération régionale des maires d'Aquitaine. Il est aujourd'hui nécessaire que les AD, avec le soutien de l'AMF, se coordonnent et mutualisent leurs moyens afin de mieux assurer la représentation des communes et des intercommunalités au niveau régional.

### Congrès de l'Andam

Le 24<sup>e</sup> congrès de l'ANDAM a eu lieu en Ardèche. Accueilli par Maurice Weiss, PAD et Pierre Brajou, président de l'ANDAM, Philippe Laurent, secrétaire général de l'AMF, a évoqué l'impor-



tance du réseau et le rôle indispensable des AD pour faire connaître les positions de l'AMF auprès de leurs adhérents et dans les médias régionaux. Il a rappelé la nécessité absolue de la présence de l'AMF sur le terrain pour mieux connaître les préoccupations des élus.

### AGENDA DE L'AMF

- 30 JUIN**  
Réunion des directeurs d'associations départementales
- 2 JUILLET**  
Commission des communes et territoires ruraux, en présence de la ministre Sylvia Pinel
- 7 JUILLET**  
Commission des finances
- 8 JUILLET**  
Groupe de travail Numérique

### AGENDA DES AD

- 13 JUIN**  
Assemblée générale de l'association départementale des maires du Gard
- 19 JUIN**  
Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Charente
- 20 JUIN**  
Assemblée générale de l'association départementale des maires du Loir-et-Cher
- 19 JUIN**  
Assemblée générale de l'Association des maires du département de la Charente
- 20 JUIN**  
Assemblée générale de l'association de maires de Loir Et Cher - Salbris
- 25 JUIN**  
Assemblée générale de l'association de maires de l'Essonne
- 26 JUIN**  
Assemblée générale de l'association de maires de Loire-Atlantique
- 27 JUIN**  
Assemblée générale de l'association de maires du Cher
- 29 JUIN**  
Assemblée générale de l'association de maires de Corrèze - Arnac Pampadour
- 3 JUILLET**  
Assemblée générale de l'Association des maires d'Ille-et-Vilaine
- 28 AOÛT**  
Carrefour des élus de la Marne

## LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 325 DE JUIN 2015

**Baisse des dotations**  
Menaces sur l'investissement des communes, les services publics et l'emploi local  
**Intercos** SDCl : les élus affutent leurs armes  
**École** Bilan des rythmes scolaires et inquiétude sur des classes rurales  
**Juridique** Subventions aux associations

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

**MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 325.** 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli, Naéma Tilhac. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud février pour l'AMF, p. 1 ; Montage illustrations © andreusK • © gow27 • © kikkerdirk/Fotolia, p. 1 ; © fhphotographie, p. 2

**maire-info.com**

59 705 abonnés  
reçoivent le quotidien  
d'informations destiné  
aux élus locaux

**L'AMF sur Twitter**  
@l\_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur  
[https://twitter.com/l\\_amf](https://twitter.com/l_amf)  
5 110 abonnés